

L'ÉTOILE DU FOYER-INDOCHINE

Société de capitalisation

HISTOIRE SUCCINCTE

La SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE DES RETRAITES ET L'ÉTOILE DU FOYER

Les quotidiens de la semaine dernière (17, 18, 19 novembre 1935, etc.) ont tous parlé de l'arrestation de Alain Ducreux, président des conseils d'administration de ces sociétés, inculpé d'escroquerie, abus de confiance, infraction à la loi sur les sociétés, faux en écritures commerciales.

On parle d'un passif de 100 millions. C'est dans les choses possibles. Mais nous nous garderons bien de nous prononcer, le liquidateur ayant seul les éléments en main et pouvant seul établir des données ayant une apparence de certitude.

Jetons un coup d'œil sur le passé et voyons sommairement ce qu'étaient l'une et l'autre de ces sociétés.

La Société d'épargne des retraites a été fondée le 10 juin 1890, par M. L. J. d'Auby, décédé en 1928. Elle avait son siège, 16, place Vendôme, dans l'un des plus beaux quartiers de Paris.

Elle s'intitulait au début : « Caisse philanthropique de prévoyance — Association en participation d'épargne ». Plus tard, elle s'intitula « Caisse Mutuelle de Prévoyance ».

En 1912, elle avait ses bureaux, 38, rue Blanche.

Jusqu'à la guerre, elle eut une certaine vogue ; mais elle donna lieu avant et après à de nombreuses critiques. On reprochait à sa gestion d'être trop onéreuse pour ses adhérents.

Vint la loi du 3 juillet 1913 sur les sociétés d'épargne, loi qui ne fut mise en application qu'après la guerre.

La Société d'épargne des retraites n'obtint pas l'enregistrement prévu par la loi. Elle forma un pourvoi devant le Conseil d'État qui, par arrêts des 16 mars 1923 et 31 octobre 1924, rejeta son pourvoi.

Depuis cette date, la Société ne faisait pas d'affaires nouvelles.

Mais entre temps, elle fonda L'Étoile du foyer (Fondateur L. J. d'Auby, décédé, comme nous l'avons dit plus haut, en 1928), le 20 janvier 1921, société anonyme par actions au capital de 3 millions. La nouvelle société avait pour objet toutes opérations financières, industrielles, commerciales, agricoles ou immobilières, toutes entreprises de travaux publics ou privés et généralement toutes opérations de banque, prêts hypothécaires, etc.

La dénomination prise était L'Étoile du foyer et pour sous-titre : Etablissement de Crédit populaire, commercial et agricole.

Siège social : 137, boulevard Sébastopol où s'était également transportée la Société d'épargne des retraites. L'Étoile du foyer prêtait son concours pour la construction de maisons familiales. D'après son compte rendu de 1931, elle aurait prêté ce concours à la construction de 392 maisons et prêté pour leur édification 20.126.178 fr.

D'après une annonce parue au *Journal officiel* du 17 avril 1934 (p. 3911), donnant un extrait du compte rendu de l'assemblée générale du 20 mars 1934, tenue en son immeuble, 137, boulevard Sébastopol, L'Étoile du foyer avait enregistré au cours de l'année 1933 :

10.531 contrats nouveaux pour un chiffre total de 121.482.410 fr., non compris la production de la Société de L'Étoile du foyer marocain, qui s'élevait à 7.697.700 fr.

Le total des contrats en cours à réaliser en 20 ans— toujours d'après le même compte rendu — s'élevait à fin 1933 à 1 milliard 125 millions de francs.

Les encaissements étaient de 26.681.724 fr.

Le décret-loi du 8 août 1935 ayant interdit aux sociétés d'épargne de faire des prêts hypothécaires — et ces deux sociétés étant quelque peu en marge des entreprises de cette nature — entrèrent en liquidation.

.....
Quels sont maintenant les chefs d'accusation qui ont motivé l'arrestation de M. Alain Ducreux, qui était en même temps administrateur-délégué de ces sociétés ?

On lui reproche d'avoir pris des fonds dans ces sociétés pour les affecter à la Fortef (forêts, terres et forces de Fiumorbo) qui exploite des bois dans le canton de Prunelli, en Corse. Il est dit qu'en 1934, plus de 100 millions auraient été engloutis dans la Fortef.

(*L'Argus*, 24 novembre 1935).

EN INDOCHINE

Élisée Eugène FERREIRA, Haïphong
agent général pour le Tonkin

Né à Bordeaux, le 4 septembre 1884.

Fils de Francisco Raphaël Ferreira et de Marie Laprade.

Marié à Thérèse Duc. Dont :

— Marguerite Marcelle : fiancée en 1925 à André Bigot, fils du directeur technique de la Société cotonnière du Tonkin à Nam-dinh, mariée en 1926 avec Marie Henri Auguste Léopold Thirode, employé de commerce

— et Simonne.

Remarié à Marseille, en 1928, avec Lucienne Maria Desvignes.

Chef comptable des [Étains et wolfram du Tonkin](#).

Puis des [Tabacs de l'Indochine](#).

Attaché aux [Charbonnages de Đông-Triêu](#) (1923).

Propriétaire de l'[Hôtel de la Paix](#) à Hanoï (1924-1926).

Agent pour le Tonkin à Haïphong de l'Étoile du Foyer (1931-1933).

Registre matricule sur le Grand Mémorial de la Grande Guerre.

Remariage sur Geneanet.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juillet 1931)

Le retour d'un ancien. — Après cinq années presque d'absence, M. E. Ferreira, jadis propriétaire de l'hôtel de la Paix, vient de nous revenir avec sa jeune femme et son bébé.

M. E. Ferreira est envoyé en Indochine par « l'Étoile du Foyer » dont il sera l'agent général à la Colonie.

Cette société s'occupe d'affaires très intéressantes dont certaines telles que rentes, dots, constructions et achats de maisons payables à terme sont susceptibles de plaire aux coloniaux.

Nous présentons à M. E. Ferreira et aux siens actuellement à Haiphong nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet-31 août 1931)

L'ÉTOILE DU FOYER
ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 FRANCS POUVANT ÊTRE PORTÉ A 30.000.000 FRANCS PAR SIMPLE DÉCISION OU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SIÈGE SOCIAL : en son immeuble. 137, bd. Sébastopol, PARIS

CAPITAUX SOUSCRITS au 31 décembre 1930 : 680 millions

3.000 maisons familiales construites France et Colonies

et prêts hypothécaires réalisés au 31 Décembre 1930 pour 137 millions

DEVENEZ NOS ADHÉRENTS pour bénéficier des avantages accordés par L'ÉTOILE du FOYER :

Constituer en 10, 15 et 20 ans un capital, une rente suivant ses possibilités d'économies à partir de 2 p. 50 par mois.

Constituer une dot à ses tentants ou protégés dans les mêmes conditions tout en obtenant un MAXIMUM d'INTÉRÊTS.

(Toute somme versée, quelle que soit son importance, est productive d'un intérêt fixe de 6 % et d'une participation de 40 % dans les bénéfices sociaux. Cette participation a toujours été de 2 % environ, soit un revenu de 8 %).

LES INTÉRÊTS ET BÉNÉFICES SONT PAYABLES A VUE

Constructions de maisons individuelles à son goût en France et en Indochine payables en 10,15 et 20 ans. au prix d'un loyer ordinaire et souvent au-dessous.

Achats de maisons remboursables dans les mêmes conditions.

Prêts hypothécaires remboursables en 10-15 et 20 ans à faible intérêt

Placement de fonds à versement unique à partir de 300 p. pour 5 et 10 ans à conditions intéressantes.

L'ÉTOILE (lu FOYER donne le maximum de garantie et de sécurité. — Les sommes confiées sont placées en première hypothèque en ouvertures de crédits e! prêts hypothécaires couverts largement sur maisons familiales constituant la plus sûre des garanties.

RENSEIGNEMENTS ET NOTICES : Écrire ou s'adresser à Ferreira, agent général, 86, bd Paul-Bert à HAÏPHONG.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 septembre-19 octobre 1931)

L'ÉTOILE DU FOYER

.....
RENSEIGNEMENTS ET NOTICES : Écrire ou s'adresser à Ferreira, agent général, 86, bd Paul-Bert à HAÏPHONG.

A. F. Thibault ¹., agent à HANOÏ, 40, rue Vieille-des-Tasses — Tél. 581

N. N. — Nous demandons des agents dans chaque centre et chef-lieu de province.

Encart
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1931)

Les Services techniques de
L'ÉTOILE DU FOYER

ont réalisé pendant le 1^{er} semestre 1931 en France et aux Colonies, 28.000.000 de francs de constructions familiales contre 21.000.000 pendant toute l'année 1930. Le montant total au 30 juin est de 155.000.000

Les contrits de gestion du 1^{er} semestre 1931 s'élèvent à 105.000.000 contre 90.000.000 pendant le 1^{er} semestre 1930. Agence 80, bd Paul-Bert, Haïphong.

Encart
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1932)

L'Étoile du Foyer

Ses résultats au 30 septembre 1931 :

Capitaux souscrits : 820.320 816 francs

contre 672 millions le 1^{er} janvier 1931

Maisons familiales 102.300.211 francs

contre 127 millions le 1^{er} janvier 1931

Placements par versements échelonnés

et versements uniques. Intérêt réparti en 1930 : 7,55 %.

Agences :

Saïgon, 8, rue Blancsubé

Hué, 115/117, rue Gia-Long

Hanoi, 2^{ter}, bd Jauréguiberry

Haiphong, Bleton A. Assurances

Agent Général : Ferreira à Haiphong

Nombreux bureaux en Provinces.

Encart
(*L'Avenir du Tonkin*, 13-24 mai 1932)

Pour vos ÉCONOMIES et pour DOTER vos ENFANTS prenez un contrat de gestion à l'Étoile du Foyer à versements échelonnés sur 10, 15 et 20 ans depuis 2 p. 50 par mois.

Vos FONDS sont placés en constructions familiales, hypothèques de premier rang, c'est-à-dire avec le maximum sécurité.

¹ Alexandre François Thibault : fondateur de la maison Indophono, puis de la fabrique de pétards de Binh-da. Voir [encadré](#).

L'ÉTOILE vous donnera sur vos versements mensuels un REVENU intéressant payable A VUE chaque année.

L'ÉTOILE DU FOYER

Encart
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1932)

L'ÉTOILE DU FOYER
a construit une maison chaque jour
depuis 5 ans.

Ces MAISONS garantissent les versements des Adhérents.

Kermesse de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juin 1932)

Don Ferreira.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1933)

L'ÉTOILE DU FOYER
la meilleure des garanties pour
UN PLACEMENT
Souscriptions : 1.100.000.000 fr.
Maisons construites 210 Millions
Renseig^{ts} FERREIRA Agt Gal Haiphong

FRANCE
Arrestation d'un administrateur de Société d'épargne
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1935)

Paris, 17 novembre. — On a an été un nommé Ducreux, administrateur de la Société de capitalisation « L'Etoile du Foyer » et de la Société d'épargne des retraites pour distribution de dividendes fictifs et abus de confiance. L'examen de la comptabilité a montré que des détournements importants avaient été commis. Selon le « *Matin* », ils s'élèveraient à 100 millions.

AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1935)

La mise au point suivante a été publiée vers le 20 novembre 1935 par la plupart des grands journaux d information :

La Fédération syndicale et l'Union des Sociétés de capitalisation nous prient de préciser que ni « L'Etoile du Foyer », ni la « Société l'épargne des retraites » n'ont jamais été enregistrées comme « Sociétés de capitalisation » régies par la loi du 19 décembre 1907 ».

NOUVELLES PROFESSIONS
par Louis Bonnafont
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1936)

.....
Des plaintes avaient été déposées dans le courant de 1932 et de 1933 contre l'Étoile du Foyer. L'escroc directeur n'en a pas moins continué des soustractions, cent millions en chiffres ronds jusqu'en 1935, date à laquelle, quelque cent cinquante mille déposants, étant dépouillés, la justice intervint.

Fallait-il que l'animateur de cette affaire ait de belles relations politiques, pour exercer si longtemps et au grand jour, sans être arrêté !

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} août 1936)

L'épilogue d'un procès civil. — À la suite d'une plainte adressée au Parquet de Saïgon par MM. H... et D..., du Tonkin, une information avait été ouverte contre le représentant de la Société « L'Étoile du foyer » qui se trouvait à Saïgon.

Une ordonnance de non-lieu vient de mettre un terme à ce différend entre employés et employeur.
